

Fiche de poste commission interclub



Intitulé du poste

Membre commission interclub.

Objectif principal du poste

Ce poste a pour objectif de constituer les équipes interclubs en prenant en compte tous les critères.

Missions générales

La commission interclub doit :

- Inscrire toutes les équipes interclubs du club (2 filles + 4 gars + remplaçants) au CODEP63.
- Trouver et former les capitaines d'équipes qui auront la responsabilité de l'équipe, de faire la feuille de match, transmettre les résultats sur Badnet.
- Se renseigner sur les motivations, les disponibilités et le niveau des joueurs.
- Accompagnement des équipes début de saison.
- Être présent sur quelques matchs à domicile.

Responsabilités

La commission est responsable :

- Création des équipes interclubs.
- Bon déroulement des rencontres (convivialité, fairplay, accueil des adversaires).
- Rendre compte de l'avancement et le déroulement des interclubs au bureau du club.
- Formation des capitaines avant le début des interclubs.

Relations

Le membre de la commission doit rester tout au long de la saison et en fonction des besoins en relation avec :

- Le bureau du club.
- Les capitaines des équipes.
- Le comité 63.
- Badnet (saisie des résultats)
- La commission quotidien pour les ouvertures et fermetures du complexe lors des interclubs.

Qualités nécessaires

Il est important que le membre soit :

- Investis.
- Diplomate.
- Disponible.
- Sociable.

Nombre de personnes nécessaires sur ce poste

5 personnes peuvent suffire au bon fonctionnement de la commission.

Volume horaire

Le volume horaire est très variable suivant l'avancement de la saison. Il est plus important en début de saison que pendant le déroulement de la saison. Il faut approximativement 2 à 3 heures pour créer une équipe interclub, l'accompagnement des équipes et des capitaines peut demander aussi beaucoup de temps au début.

Il faut prendre le temps d'aller observer et soutenir les équipes dans les autres clubs lors des rencontres.